



Paris, le 1^{er} Octobre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Fonds de consolidation et de développement des entreprises

Réunis le 1^{er} octobre, à l'invitation du Premier ministre François FILLON, les représentants des principaux établissements de crédit et des sociétés d'assurance se sont engagés aux côtés du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) à participer au Fonds de consolidation et de développement des entreprises pour soutenir les PME pendant la crise économique et assurer la croissance de demain.

Annoncé le 25 août dernier par le Président de la République, le Fonds de consolidation et de développement des entreprises, est destiné aux sociétés à fort potentiel de croissance ayant fait appel à la médiation du crédit pour apporter le complément de fonds propres nécessaires à leur consolidation et au financement de leur développement.

La médiation du crédit a d'ores et déjà identifié des entreprises éligibles qu'elle soumettra dans les prochains jours à l'équipe de gestion.

Doté à ce jour de 200 millions d'euros, dont 47,5% apportés par le FSI, ce fonds réunit les principaux réseaux bancaires et d'assurance : BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, HSBC, Société Générale, le Crédit Mutuel-CIC, AG2R La Mondiale, Allianz, Axa, CNP, Groupama.

Les investissements de ce fonds seront par principe minoritaires et plafonnés à 15 millions d'euros. Chaque investissement sera réalisé en prenant en considération des enjeux à long terme, en particulier la pérennisation et le développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire français. La gouvernance du fonds veillera également au respect de critères d'investissement socialement responsable et les rémunérations variables des équipes d'investissement seront limitées en l'absence de *carried interest*. Les entreprises sélectionnées pour leur part, bénéficieront de l'ensemble des services d'accompagnement mis en place dans le cadre du dispositif France Investissement.

A capitaux majoritairement privés, le Fonds de consolidation et de développement des entreprises sera géré par une société de gestion indépendante nouvellement constituée, dont les souscripteurs et CDC Entreprises seront actionnaires. Dans l'attente de son agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et afin d'être immédiatement opérationnelle, la gestion du fonds sera assurée par CDC Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts spécialisée dans le financement en fonds propres des entreprises en croissance.

Le lancement du Fonds de consolidation et de développement des entreprises illustre l'engagement solidaire des établissements financiers pour soutenir l'économie française et ses emplois.

Contacts Presse :

Médiation du Crédit aux Entreprises : Coralie Mercier : +33(0)1 53 17 89 18

FSI – Yves Jambu-Merlin - +33 (0)1 58 50 15 40

CDC Entreprises / France Investissement : Nathalie Police - + 33 (0)1 58 50 73 02